

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 28/05/2020
- et publication au Recueil des actes administratifs n°

### DECISION DU PRESIDENT

**OBJET : ACTION ÉCONOMIQUE ET INNOVATION - COVID 19 - PLAN DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE L'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE AFIN D'ACCOMPAGNER LA SORTIE DE CRISE**

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et notamment sa compétence obligatoire en matière de développement économique,

**VU** la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

**VU** l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

**CONSIDERANT** que la crise économique dû à la crise sanitaire liée à la propagation du Covid 19 et aux mesures de confinement prises par le Gouvernement en vertu de l'état d'urgence sanitaire déclaré par la loi du 23 mars 2020, est de nature à fragiliser et mettre en danger une part importante du tissu économique local,

**CONSIDERANT** que dès le démarrage de la crise, l'agglomération a mis en oeuvre un ensemble de mesures visant à soulager les entreprises et qu'au-delà des actions engagés et compte-tenu des risques encourus par le tissu économique local, la CACP souhaite poursuivre son action de soutien et de sauvegarde des entreprises par la mise en oeuvre d'un Plan de soutien aux entreprises,

**CONSIDERANT** que le Plan proposé est en phase avec la stratégie de la CACP en matière de développement économique et répond ainsi à plusieurs enjeux clés :

- Accompagner les entreprises les plus exposées au risque de défaillance et par ricochet de sauvegarder les emplois et le tissu économique,
- Ancrer son action dans des logiques partenariales fortes avec les différents acteurs économiques afin de s'appuyer sur leurs compétences et leurs réseaux et ne pas ajouter de dispositif nouveau lorsque cela n'est pas utile,
- Agir prioritairement en faveur des TPE et PME ainsi que des indépendants et s'adresser à l'ensemble des secteurs d'activité impactés par la crise : commerce, service, transport, construction, industrie prioritairement,

**CONSIDERANT** que le plan proposé est articulé autour des 3 axes suivants :

- Soutenir les entreprises en difficultés notamment les plus petites et les plus fragiles,
- Apporter des solutions de conseil et d'accompagnement aux entreprises en phase de rebond,
- Apporter un soutien financier aux entreprises de l'agglomération, et sera décliné en actions concrètes et opérationnelles,

**CONSIDERANT** que par ce plan, la CACP souhaite apporter des réponses opérationnelles et adaptées aux besoins identifiés auprès des entreprises avec comme objectif de préserver l'emploi et la dynamique économique sur le territoire,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

**D'APPROUVER** la mise en oeuvre d'un Plan de soutien aux entreprises de l'agglomération de Cergy-Pontoise, autour des trois axes d'actions prédéfinis.

**Article 2 :**

**QUE** le coût de la mise en oeuvre de ce plan s'élève à 386 000 euros.

**Article 3 :**

**QUE** les crédits nécessaires sont prévus au budget de fonctionnement et d'investissement 2020 de la CACP.

**Article 4 :**

**QUE** la présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en application de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Cergy, le 20 mai 2020

**Le Président**



A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line, a horizontal line, and a large loop.

**Dominique LEFEBVRE**

Accusé de réception en préfecture  
095-249500109-20200101-lmc151025-AR-1-1  
Date de télétransmission : 28/05/2020  
Date de réception préfecture : 28/05/2020